



JANNIE HAEK :

L'administrateur délégué de la Loterie nationale est un homme nerveux. Lors de l'entretien, fort nicotiné, qu'il a accordé à Alter Échos, Jannie Haek s'est emporté à plusieurs reprises. Sur la défensive, marchant autour de la table ronde, le CEO maniait les formules chocs avec pugnacité. Protection des plus vulnérables, publicité, concurrence biaisée, rôle du régulateur, ingratitude des associations, tous les thèmes sont abordés... à la sulfateuse.

PAR CÉDRIC VALLET ET JULIEN WINKEL

« Ceci n'est pas une taxation sur le dos des cons ! »

Alter Échos: N'y a-t-il pas une contradiction entre la mission de canalisation du jeu qui incombe à la Loterie nationale et l'objectif de toucher un plus large public, dans un contexte de concurrence accrue et de pression de l'État qui gagne de l'argent via la Loterie?

Jannie Haek: Je comprends que l'on parle d'ambiguïté. C'est une ambiguïté historique, qui remonte au Moyen Âge. La loterie, comme d'autres jeux de hasard, a souvent été interdite par les autorités publiques. Lorsqu'elles ont autorisé de tels jeux d'argent, elles les

ont souvent organisés elles-mêmes, pour des raisons financières. C'est une idée assez noble qui émerge au XIV^e siècle dans les cités-États indépendantes au nord de l'Italie, puis dans les grandes cités de Flandre. Ces villes s'opposaient aux régimes féodaux. Quand des démocraties émergent, le débat sur le financement des besoins collectifs devient un sujet important. Pour financer leurs investissements, ils organisaient des loteries, comme une forme de taxation libre. L'élément collectif est important. Contrairement aux jeux de hasard qui se jouent

l'un contre l'autre ou dans de petits groupes, avec des mises importantes, la loterie s'organise avec des masses importantes de gens et de petites mises.

AE: En Belgique, le paysage est désormais assez contrasté. À côté du monopole de la Loterie nationale sur la loterie coexistent de nombreux opérateurs privés qui proposent des jeux de hasard, des paris...

JH: En 2011, la Belgique a fait quelque chose d'assez unique en Europe. Le gouvernement a créé une ouverture pour n'importe

quel opérateur privé. Notre pays est devenu le Far West des jeux de hasard. Quand une entreprise veut une licence, elle l'obtient très facilement par la Commission des jeux de hasard. Les normes de « jeux responsables » appliquées sont presque choquantes. Un pari maximal de 150 euros par 3 secondes de jeu, ce n'est pas vraiment responsable. Les jeux offerts sur internet ne sont pas contrôlés. Cette libéralisation, presque sans contrôle, est inédite en Europe et elle crée beaucoup de pauvreté, car ces jeux touchent en premier lieu les personnes

vulnérables. Dans certains quartiers de Belgique, une salle de jeux est attenante à un lieu de paris et à un café avec un bingo. C'est n'importe quoi ! Dans ce contexte, la mission historique de la Loterie devient encore plus importante. Avoir le monopole sur un marché confronté à une ouverture si large, où il faut canaliser les joueurs vers un jeu collectif avec des petites mises tout en finançant des besoins collectifs, c'est un grand défi.

AÉ: Et comment affrontez-vous ce défi ? Pensez-vous qu'il faille mieux réguler le secteur privé, voire l'interdire ?

JH: Il y a beaucoup de pays dans lesquels les jeux de hasard proposés sur internet sont interdits - Allemagne, France, Pays-Bas. Nous sommes un peu étranges avec nos 31 sites internet sans contrôle d'identité, d'âge, de limite de mise. Un peu de compétition ne me dérange pas, mais il faut que la concurrence soit équilibrée.

AÉ: La Commission des jeux de hasard estime qu'elle manque de moyens pour mieux contrôler les opérateurs privés...

JH: Je constate une chose: la Commission des jeux de hasard ne contrôle pas l'âge ou l'identité des joueurs sur internet. Est-ce par manque de moyens, de volonté ou est-ce un problème de compétence ? La Commission a

donné une licence à plus de 30 opérateurs en sachant qu'ils sont incapables de contrôler l'identité ou l'âge des joueurs. Je trouve ça scandaleux !

AÉ: D'une certaine manière, vous souhaitez que la Commission des jeux de hasard obtienne plus de moyens pour contrôler les opérateurs privés ?

JH: Ce n'est pas une question de moyens mais de volonté. Dans d'autres pays, comme en France, quand les moyens ne sont pas là on n'accorde pas de licence. La Commission des jeux de hasard a eu la volonté d'octroyer ces licences tout en sachant bien qu'elle n'avait pas les moyens d'effectuer les contrôles adéquats. Et aujourd'hui je vois certains opérateurs privés proposer des jeux de loterie en ligne... c'est un peu bizarre, sachant que nous sommes censés avoir un monopole sur la loterie. Pourtant nous payons 135 millions d'euros par an de rente à l'État pour ce monopole.

AÉ: Existe-t-il au sein de votre entreprise une réflexion pour mieux protéger les personnes en médiation de dettes ?

JH: Il existe deux moyens de contrôle pour les jeux en ligne. Nous contrôlons l'âge des joueurs et les mises sont limitées. Au-delà de 500 euros de gains, l'argent est versé sur des comptes bancaires,

pour éviter de rejouer immédiatement. Beaucoup de gens jouent à nos jeux, mais peu fréquemment et pour de petites mises. Contrairement aux jeux de casino ou au poker. Peu de gens jouent à ces jeux, mais ils le font plus fréquemment, pour des mises très élevées. Les jeux sont donc très différents. Il est vrai que dans les points de vente, là où les jeux sont vendus physiquement, il faut davantage compter sur le contrôle social, la bonne formation des libraires. Il est assez rare dans les librairies que les achats se fassent pour des montants astronomiques. Mais tout de même, il faut rester vigilant. Nous avons un comité des jeux responsables qui se penche sur chaque jeu que nous lançons et étudie ses dérives potentielles.

AÉ: Justement, ce comité est interne à l'entreprise. Contrairement aux opérateurs privés, aucune structure externe ne contrôle la Loterie nationale ?

JH: Le comité des jeux responsables est aussi composé de membres externes à l'entreprise. Ce comité fait un rapport au conseil d'administration et au ministre de tutelle. De plus, chaque type de jeu nouveau est lancé via un arrêté royal qui est examiné par le Conseil d'État. À cela s'ajoute le contrôle du Parlement.

AÉ: Mais concernant les personnes qui suivent un règlement collectif de dettes par exemple, rien ne les empêche de jouer à vos jeux de grattage, réputés fort addictifs ?

JH: Nous demandons l'accès aux banques de données sur le surendettement. J'espère que nous pourrions l'obtenir, pour le contrôle des jeux en ligne. Quant au grattage, la typologie du jeu est différente, et je ne pense pas qu'il y ait de problème sociétal majeur.

AÉ: Les campagnes de publicité de la Loterie sont parfois considérées comme agressives. Faut-il davantage cadrer les pratiques ? Des opérateurs privés ont proposé de créer une charte d'autorégulation à laquelle la Loterie nationale n'a pas adhéré...

JH: Je suis favorable à l'élaboration de règles qui cadrent la publicité. Mais ces règles doivent varier en fonction de la dangerosité du produit. Et nos jeux n'ont rien à voir avec ceux que proposent les opérateurs privés. Dans de nombreux pays, les jeux en ligne sont interdits. Je ne vois pas pourquoi la Belgique autoriserait la publicité pour ces jeux.

AÉ: La rente de monopole a été augmentée et le niveau des subsides a baissé. S'agit-il de vases communicants ?

JH: Oui, ce sont des vases communicants. Il y a eu un

petit glissement de l'un vers l'autre mais ce n'est pas très important.

AÉ: Pour les associations, c'est un manque à gagner, et pour les pouvoirs publics - notamment les entités fédérées -, c'est un changement plutôt intéressant...

JH: Ce n'est pas le débat. Nous reversons à la collectivité 26% des mises de nos joueurs. C'est notre contribution à la population belge. Les opérateurs privés, eux, sont taxés au niveau régional. Alors qu'ils créent davantage de dégâts dans la société, le niveau de leur imposition sur les mises est de 1,5%. C'est un vrai problème. J'en conclus que la Loterie nationale rapporte plus aux entités fédérées via la quote-part du montant des subsides qu'elles reçoivent du fédéral que ce qu'elles demandent au secteur privé. Pour moi, le vrai débat, c'est donc: est-ce que les entités fédérées sont prêtes à créer une égalité des chances entre la taxation qu'elles prélèvent sur le secteur privé et la contribution que paye la Loterie nationale et dont elles profitent pourtant à un niveau élevé? Sachant que les machines des opérateurs privés servent à blanchir de l'argent...

AÉ: Le manque de transparence dans l'utilisation de l'argent versé par la Loterie

nationale aux entités fédérées est souvent dénoncé. Regrettez-vous cette opacité?

JH: Les Régions et les Communautés ont une autonomie au niveau financier et fiscal. Ce qui se passe à la Région est un débat politique. Mais le fait que la Loterie nationale finance des besoins de la collectivité - que cela soit par la voix des Régions, des Communautés, de la Coopération au développement, de la Fondation Roi Baudouin ou autre -, ça c'est important. Cela n'est pas une taxation sur le dos des cons, c'est presque un modèle de contribution à la collectivité, un modèle démocratique. Beaucoup de gens jouent à nos jeux en sachant qu'ils ont peu de chances de gagner, mais ils jouent une petite mise car ils savent que la Loterie nationale donne une partie de ses gains aux associations et à la collectivité. Les joueurs sont des gens engagés au niveau sociétal. Ils sont fiers que la Croix-Rouge fonctionne grâce à eux, c'est pas des cons hein? Les associations qui profitent donc de cette contribution, de l'apport de notre joueur motivé et engagé, devraient en être fières. Elles ne devraient pas avoir peur d'en parler. Elles devraient remercier nos joueurs. La Loterie nationale est une tombola grandeur nature pour tout le pays. C'est à ces associations, ces structures, de

motiver nos joueurs pour financer leurs initiatives.

AÉ: Elles devraient faire de la publicité pour la Loterie nationale?

JH: Mais pourquoi pas?

AÉ: Ne pensez-vous pas que c'est une responsabilité des pouvoirs publics d'avoir une transparence quant à l'utilisation de vos fonds?

JH: J'ai déjà répondu! C'est une question politique. Et ça vaut pour toutes les structures qui reçoivent de l'argent de la Loterie nationale. C'est à elles de faire la transparence sur les actions qu'elles financent grâce à nos joueurs. C'est ça l'historique de la Loterie nationale, tu crées quelque chose qui est chouette, cela crée beaucoup de chaleur, de tissu social, un sens de la collectivité. Les associations ne devraient pas avoir peur, elles devraient dire « Nous sommes fières de votre participation et nous n'avons pas peur de vous remercier et de vous expliquer ce qu'on fait avec l'argent. » Nous donnons 60 millions d'euros à la Coopération au développement au niveau fédéral. Est-ce que vous avez déjà vu la Coopération au développement dire: « Voilà ce que nous avons fait avec l'argent des joueurs, cela nous réjouit et nous espérons que les joueurs vont continuer à jouer et contribuer à ce que nous faisons sur le terrain »?

AÉ: Certes, mais il existe un Comité des subsides, qui a un rôle d'avis sur l'enveloppe « Prestige national ». Ne faudrait-il pas que le Comité ait une possibilité de donner des avis sur l'ensemble de l'enveloppe qui est utilisée de manière discrétionnaire par les pouvoirs publics au niveau fédéral par exemple?

JH: Le comité voit quand même toutes les demandes. Et celles qui ne dépendent pas de l'enveloppe « Prestige national » sont ensuite renvoyées en conseil des ministres qui débat de l'affectation de ces ressources. Mais, honnêtement, ce n'est pas ça, le vrai sujet. Le vrai sujet: est-ce que les associations sont conscientes que cette grande tombola que nous organisons leur permet de vivre ou de survivre? Ne devraient-elles pas expliquer leur action auprès de nos joueurs, les remercier? Est-ce qu'elles préfèrent, dans le futur, être sponsorisées par Unibet ou Napoleon Games? ■